

655 - Contrats Départementaux

**655 - Contrats départementaux de
développement territorial et humain -
Propositions financières - Budget primitif 2019**

Rapport n° CD/2018/106

Service Chef de file :

A240 - Délégation à l'attractivité et au développement durable

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil départemental de décider pour 2019 des crédits relatifs aux contrats départementaux de développement territorial et humain, comprenant le Fonds de Développement et d'Attractivité, le Fonds d'Innovation Territoriale, le Fonds de Solidarité Communale et le Fonds d'urgence.

Le Département porte l'ambition de construire des territoires forts et une métropole forte qui favorisent le développement des territoires, de l'économie et l'emploi, et l'épanouissement des habitants.

Pour répondre à cette ambition, et parce qu'aucune collectivité ne peut répondre seule à l'ensemble des enjeux de société, le Département du Bas-Rhin a décidé de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux, en proposant des contrats départementaux de développement territorial et humain, approuvés par le Conseil Départemental par délibération du 11 décembre 2017, et par les EPCI et Communes du Département au cours de l'année 2018.

Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé sur la période 2018 – 2021 entre le Département et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

Les projets qui entrent dans le cadre de ces contrats départementaux peuvent bénéficier de l'ingénierie des services du Département ainsi que de plusieurs fonds.

Le Fonds de développement et d'attractivité est mobilisé pour soutenir les projets structurants répondant aux enjeux prioritaires définis par les partenaires concernés à l'échelle de chaque territoire d'action. Ce fonds d'investissement est destiné aux partenaires engagés avec le Département autour de projets fédérateurs et à fort effet levier pour le développement du territoire, et s'inscrivant dans le prolongement des politiques publiques départementales. Cent dix projets de développement et d'attractivité sont aujourd'hui en cours de co-construction avec les Communautés de communes, les Communes et les associations, dont 11 projets votés en 2018 pour un montant de 7,7 M€ (de 90K€ à 1,4 M€ par projet) et 12 projets en cours de finalisation.

Inscrit dans le volet européen du contrat départemental territorial et humain de l'Eurométropole de Strasbourg, le contrat triennal « Strasbourg capitale européenne 2018-2020 » marque le soutien fort du Département à la vocation européenne de Strasbourg. Dans ce cadre (CD/2018/014), le Département a décidé de tripler son engagement financier, en le portant à un montant total de 12 510 250 €, et en ciblant les opérations les plus structurantes.

Ainsi, afin de disposer d'infrastructures permettant de rester compétitif sur le marché de la rencontre économique, le Département s'est engagé à financer un nouveau Parc

des Expositions (PEX) en synergie avec le Palais de la Musique et des Congrès, pour un montant total de 6,5 M€. Le développement du Lieu d'Europe sera soutenu par participation financière totale du Département de 0,3 M€ pour la création de nouveaux espaces d'exposition, de conférence et de médiation destinés à consolider les actions de sensibilisation du grand public à l'histoire et à la citoyenneté européennes. Les partenaires ont également saisi l'opportunité du développement du quartier Archipel-Wacken pour permettre la réalisation d'un centre d'affaires européen susceptible d'accueillir le cas échéant des bureaux dédiés à des Institutions européennes. L'Assemblée départementale a d'ores et déjà autorisé la signature d'un protocole permettant la réalisation d'un premier bâtiment (CP/2018/10 du 9 juillet 2018). Au terme de ce protocole, le Département est susceptible de participer pour un montant total de 1,1250 M€ à la réalisation de ce bâtiment.

Dans le cadre du rôle de facilitateur du Département, le Fonds d'innovation territoriale vise à soutenir et à cofinancer des initiatives locales à caractère innovant, permettant de fédérer des acteurs autour d'un projet, en lien avec les enjeux prioritaires du territoire d'action. Il a vocation à aboutir à la finalisation d'un projet éligible au fonds d'attractivité et de développement. En 2018, 12 Communautés de communes ont sollicité le Fonds d'Innovation Territoriale, dont 4 projets d'études votés pour un montant de 62 000 euros et 3 projets en cours de finalisation pour des montants allant de 2000 à 30 000 euros.

Le Département, garant de l'équilibre territorial, apporte également une aide spécifique aux Communes, par un accompagnement à la fois financier et en ingénierie au service du développement local. Le Fonds de solidarité communale a vocation à aider les Communes à financer les investissements indispensables à la vie locale à raison d'un seul et unique projet sur la période du mandat municipal. Il est destiné aux Communes bas-rhinoises qui ne sont pas soutenues par ailleurs par le Département pour un projet prioritaire dans le cadre du Fonds de développement et d'attractivité. En 2018, plus de 200 projets ont été enregistrés au titre du Fonds de solidarité communale (FSC) dont plus de 120 projets votés et engagés pour un montant de 8,5M€ avec une moyenne de 75K€ par projet.

Par ailleurs, en 2019, Département mobilisera à nouveau des subventions au titre du fonds d'urgence pour les Communes touchées par les inondations en 2018 et déclarées en état de catastrophe naturelle, conformément à sa délibération du 20 juin 2016. Il soldera également les derniers engagements au titre des anciens contrats de territoire.

Au total, il est proposé au Conseil Départemental de décider de consacrer pour 2019 un budget de 18 576 970,25 € au déploiement des contrats départementaux, à une première phase de mise en oeuvre du contrat triennal « Strasbourg Capitale Européenne 2018-2020 », et à la finalisation des contrats de territoire.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2018	Projet Budget Primitif 2019
D	-	-	TOTAL contrats départementaux	1 630 000,00	14 841 971,82
D	-	-	TOTAL contrats départementaux et contrats de territoire	-	18 576 970,25

Ces propositions d'inscriptions budgétaires ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Dynamiques territoriales, lors de sa réunion du 26 novembre 2018.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2019 de l'axe d'intervention 655 - Contrats départementaux

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY